Communiqué de presse
de la Coalition du personnel de santé
Berne, Lausanne, Zurich, Lugano, le 28 avril 2026

Le personnel de santé est indigné

Le Conseil national ignore l'appel des 190 000 signataires pour la mise en œuvre intégrale de l'initiative des soins

Le Conseil national s'est prononcé sur la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers, acceptée par 61 % de la population votante en 2021. Il a refusé les mesures d'améliorations concrètes des conditions de travail du personnel de santé, ignorant les énormes contraintes professionnelles auxquelles les personnels de santé sont soumis depuis des années. La volonté du peuple est bafouée. Le Conseil des États doit agir.

Chères et chers représentant-e-s des médias,

Le Conseil national a adopté la Loi sur les conditions de travail dans le domaine des soins infirmiers (LCTSI) mais a refusé d'améliorer les conditions de travail pour le personnel de santé dans le cadre du débat.

Le projet de loi reste nettement en deçà de ce que la population a réclamé en 2021 en approuvant clairement l'initiative sur les soins infirmiers.

Le Conseil national bafoue ainsi clairement la volonté claire du peuple, soit l'initiative approuvée par 61 % des votant-e-s. Il ignore les énormes contraintes professionnelles auxquelles les personnels de santé sont soumis depuis des années

Le message est sans équivoque : les conditions de travail dans le secteur de la santé doivent s'améliorer sensiblement. Or le projet actuel ne comporte pas d'avancées essentielles. Même les maigres propositions du projet du Conseil fédéral, déjà insuffisantes, ont été édulcorées.

Nous demandons :
- Le soutien par tous les partis politiques à la mise en œuvre intégrale de l'article 117b de la Constitution fédérale et, par conséquent, de l'initiative sur les soins infirmiers et de la volonté du peuple ;
- La modification en profondeur de la loi fédérale (LCTSI) afin d'y inclure : une réduction significative du temps de travail, un ratio de personnel minimum permettant de prodiguer des soins de qualité, une amélioration des suppléments pour le travail de nuit, le week-end et les jours fériés, et l'obligation pour tous les employeurs du secteur de la santé de respecter au minimum les CCT et lois cantonales en vigueur ;
- L'accompagnement de ces mesures par un financement suffisant.

Pour nous, une chose est claire : la volonté du peuple ne sera pas mise en œuvre avec la décision prise aujourd'hui par le Conseil national ! L'initiative sur les soins infirmiers a été acceptée parce que la population a pris conscience de ce que vivent les soignant-e-s depuis des années : la situation est tendue, la charge de travail est trop élevée et, sans améliorations concrètes, la pénurie de personnel ne fera que s'aggraver.

C'est maintenant au Conseil des États d'agir
Le Conseil des États doit faire respecter la volonté populaire exprimée lors d'un vote démocratique. Il a maintenant une dernière chance d'assumer ses responsabilités, de corriger le projet de loi et de mettre en œuvre l'initiative sur les soins infirmiers.

Nous demandons au Conseil des États d'intégrer dans la loi les améliorations qui s'imposent de toute urgence et à envoyer ainsi un signal clair en faveur des soins.

Des photos de la mobilisation sont à disposition.
Merci de mentionner le photographe Manu Friederich.

Pour toutes informations :
- Yvonne Ribi, ASI, 079 830 48 50 (français, allemand)
- Roman Künzler, SSP, 079 403 22 30 (français, allemand, italien)
- Enrico Borelli, Unia, 079 784 02 90 (français, italien, allemand)
- Nora Picchi, Syna, 079 828 14 73 (français, allemand, italien)
- Laurent Mabillard, SCIV, 079 415 25 58 (français)
- Xavier Daniel, OCST, 079 800 22 56 (italien, français)
- Reto Wyss, USS, 079 740 99 84 (français, allemand, italien)
- Thomas Bauer, Travail.Suisse, 077 421 60 04 (français, allemand)

En vous remerciant de votre intérêt.